

TERVES - ESPACE TRIVIS

ASSOCIATIONS	TARIFS SOUMIS A TVA	
	2024	2025
	HT	HT
GRAND BRESSUIRE		
Manifestation sans droit d'entrée : forfait frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage)	Gratuit	Gratuit
Manifestation avec droit d'entrée : forfait frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage)		
*les 2 premières locations	61,25 €	62,92 €
*à partir de la 3ème location	152,92 €	157,50 €
HORS GRAND BRESSUIRE		
Manifestation sans droit d'entrée : forfait frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage)	61,25 €	62,92 €
Manifestation avec droit d'entrée : forfait frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage)		
*les 2 premières locations	88,33 €	90,83 €
*à partir de la 3ème location	238,75 €	245,83 €
PARTICULIERS	2024	2025
	HT	HT
GRAND BRESSUIRE		
Cérémonie après sépulture : forfait de 3 heures	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur - réunion	80,00 €	82,50 €
1/2 journée	152,92 €	157,50 €
A la journée (de 8 h à 8 h le lendemain)	305,83 €	315,00 €
2 jours (de 8 h à 8 h le surlendemain)	459,17 €	472,92 €
MENAGE : tarif horaire	26,67 €	27,50 €
Si la salle n'est pas rendue en l'état :		
*Après une réunion ou vin d'honneur : facturation de 4 h minimum		
*Après autres manifestations : facturation de 6 h minimum		
PERCOLATEUR	12,08 €	12,50 €
HORS GRAND BRESSUIRE		
Cérémonie après sépulture : forfait de 3 heures	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur - réunion	127,50 €	131,25 €
1/2 journée	238,75 €	245,83 €
A la journée (de 8 h à 8 h le lendemain)	477,50 €	491,67 €
2 jours (de 8 h à 8 h le surlendemain)	715,83 €	737,50 €
MENAGE : tarif horaire	26,67 €	27,50 €
Si la salle n'est pas rendue en l'état :		
*Après une réunion ou vin d'honneur : facturation de 4 h minimum		
*Après autres manifestations : facturation de 6 h minimum		
PERCOLATEUR	18,33 €	18,75 €

TERVES - SALLE DE LA CHARMILLE

ASSOCIATIONS	TARIFS SOUMIS A TVA	
	2024	2025
	HT	HT
GRAND BRESSUIRE	Gratuit	Gratuit
HORS GRAND BRESSUIRE	21,25 €	22,08 €
PARTICULIERS	2024	2025
	HT	HT
GRAND BRESSUIRE	22,08 €	22,92 €
HORS GRAND BRESSUIRE	34,17 €	35,00 €

Le versement d'arrhes égal à 50 % de la location (hors frais forfaitaires et équipements annexes) est exigé à la réservation.
Après consultation de la commission consultative, il peut être décidé de refuser une location de la salle.

Exigé à la réservation : 079217900497-20241121-SG_DEL_202-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2024